

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 13 janvier 2020, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les conseiller(ère)s

Richard Pépin

Pierre Bertrand
Huguette Drouin
Richard Tees

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Michael Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Son Honneur le maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

20-01-1

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 janvier 2020.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4 SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20-01-2

4.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2019

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2019.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2019.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

20-01-3

4.2 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2019 RELATIVE AU BUDGET

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance extraordinaire du 9 décembre 2019.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2019 relative au budget.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Richard Pépin, conseiller responsable de la revitalisation du village et de la sécurité publique, informe qu'il y aura une rencontre de l'O.V.U. à venir.

6 ADMINISTRATION

6.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 322-2017 TEL QU'AMENDÉ

20-01-4

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier en vertu du règlement no 322-2017 tel qu'amendé, au courant du mois de décembre 2019, pour la somme de 13 794.42 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.2 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

20-01-5

Il est proposé par Madame la conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant de 70 840.82 \$ et d'effectuer les paiements relatifs:

- aux chèques no. 1 à 12 et
- aux fournisseurs personnalisés ci-dessous via AccèsD Affaires :

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
	PAIEMENTS EN LIGNE - DÉCEMBRE		
	BELL CANADA	141.48 \$	SERVICES TELECOPIEUR
	BELL CANADA	162.00 \$	SERVICES CELLULAIRE
	HYDRO-QUÉBEC	476.14 \$	ÉCLAIRAGE DES RUES
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	3 886.11 \$	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	2 010.17 \$	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	RREMQ	1 888.30 \$	REMISES RÉGIME DE RETRAITE
	SALAIRES VERSÉS	8 774.38 \$	DÉPÔTS DIRECTS
	TOTAL PAYÉ EN DÉCEMBRE	17 338.58 \$	
	À PAYER POUR LE MOIS DE JANVIER		
	• PAR CHÈQUE		
1	ADMQ	911.75 \$	FORMATION + ADHÉSION 2020
2	FQM	1 194.47 \$	ADHÉSION 2020
3	SERVICE D'ALARME DCS INC.	436.90 \$	FRAIS DE SURVEILLANCE 2020
4	MRC DES LAURENTIDES	15.00 \$	CONSTAT SYSTÈME D'ALARME
5	PIERRE-YVES GUAY, URBANISTE	344.93 \$	HONORAIRES PROFESSIONNELS CONSULTATION
6	CFP DES SOMMETS	83.36 \$	FORMATION ANGLAIS DES AFFAIRES
7	PILON & MÉNARD HUISSIERS	111.76 \$	HONORAIRES PROFESSIONNELS HUISSIER
8	MPMAG INC.	2 449.53 \$	FRAIS LOTISSEMENT PARTIE DU CH. DUNCAN SUD
9	ÉNERGIE SONIC INC.	1 407.12 \$	HUILE À CHAUFFAGE HÔTEL DE VILLE ET CASERNE
10	GILBERT MILLER & FILS	7 694.15 \$	NIVELAGE ET ENTRETIEN DES CHEMINS
11	GILBERT MILLER & FILS	541.34 \$	DÉNEIGEMENT STATIONNEMENT - 3e VERS.
12	GILBERT MILLER & FILS	15 837.80 \$	DÉNEIGEMENT SECTEUR SUD - 3e VERS.
	SOUS TOTAL DES CHÈQUES	31 028.11 \$	

• VIA PAIEMENT ÉLECTRONIQUE - ACCÈSD		
LABORATOIR H2LAB	171.34 \$	ANALYSES D'EAU HSJB
GUYLAÏN CHARLEBOIS	150.00 \$	ANALYSES D'EAU HSJB
MATÉRIAUX MCLAUGHLIN INC.	13.78 \$	DIVERS POUR DÉCORATION DE NOËL
FORMICIEL	889.20 \$	COMPTES DE TAXES, ENVELOPPES, CHÉQUES
PLOMBERIE DES MONTAGNES DU NORD	596.24 \$	CARTOUCHE ET LAMPE UV POUR LE CC
MARC-ANTOINE FILION-LEBEL	250.00 \$	MUSIQUE SOIRÉE DES BÉNÉVOLLES
SIMAG INFORMATIQUE	160.97 \$	INSTALLATION DE L'IMPRIMANTE MULTI FONCTION
PG SOLUTIONS INC.	7 921.78 \$	CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL
J.M. LÉONARD ÉLECTRICIEN INC.	786.49 \$	ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE DES RUES
ROBERT LÉGARÉ	2 550.40 \$	CONTRAT DE SERVICE + COPIES EXCÉDENTAIRES
C.R.S.B.P. DES LAURENTIDES	468.07 \$	MISE À NIVEAU INFORMATIQUE, LIVRES PERDUS

LIBRAIRIE CARPE DIEM	66.05 \$	ACHAT DE LIVRES
JEAN-PHILIPPE ROBIDOUX	1 968.75 \$	HONORAIRES INSPECTEUR EN BÂTIMENT
MICHAEL DOYLE	273.40 \$	FRAIS DE DÉPLACEMENT + DÎNER DE NOËL
DMO EXCAVATION	5 853.57 \$	DÉNEIGEMENT SECTEUR VERDURE - 3e VERS.
SOUS-TOTAL PAIEMENTS EN LIGNE	22 120.04 \$	
• VISA DESJARDINS		
PUROLATOR	5.50 \$	FRAIS ENVOIS ANALYSE D'EAU HSJB
BUREAU EN GROS	3.67 \$	FOURNITURES DE BUREAU
POSTE CANADA	266.74 \$	TIMBRES ET COURRIER DE QUARTIER
MÉCANIQUE BENOIT PÉPIN	78.18 \$	CHANGEMENT DE PNEUS CAMION
SOUS-TOTAL VISA	354.09 \$	
TOTAL À PAYER POUR JANVIER	53 502.24 \$	
GRAND TOTAL DE LA LISTE	70 840.82 \$	

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.3 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2019

20-01-6

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de décembre 2019.

- adoptée à l'unanimité des conseillers

6.4 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR L'AJOUT DE PANNEAUX INDIQUANT LE LAC RICHER À L'INTERSECTION DU CHEMIN DES LACS ET DU CHEMIN DU LAC CARIBOU SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

20-01-7

CONSIDÉRANT que le lac Richer est le seul lac non annoncé à cet endroit;

CONSIDÉRANT que les résidents de ce secteur ainsi que les visiteurs se plaignent du manque d'indication;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité de procéder à la demande au Ministère des Transports du Québec pour l'ajout de 2 panneaux indiquant le lac Richer pour les 2 sens de la circulation au même titre que les autres lacs qui sont indiqués.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 337-2020 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE TAXES FONCIÈRES, LA TARIFICATION POUR L'ENLÈVEMENT DES ORDURES, POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS, POUR LE SERVICE INCENDIE ET POUR L'ENTRETIEN DU CHEMIN DESJARDINS, ET L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement numéro 337-2020 décrétant les taux variés de taxes foncières, la tarification pour l'enlèvement des ordures, pour les premiers répondants, pour le service incendie et pour l'entretien du chemin Desjardins, et l'imposition des taxes pour l'exercice financier 2020.

Monsieur le conseiller Pierre Bertrand dépose et présente le projet de règlement visant à décréter les taux variés de taxes foncières, la tarification et l'imposition des taxes pour l'exercice 2020.

Copies du projet de règlement sont mises à la disposition des personnes présentes.

6.6 RENOUELEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

20-01-8

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement du contrat d'assurances générales avec la Mutuelle Municipalités du Québec pour l'année 2020, pour la somme totale de 18,365.00 \$. Il est également résolu d'en autoriser le paiement électronique à Groupe Ultima Inc. via AccèsD Internet.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

6.7 ACHAT DE LIVRES ET DE FOURNITURES DE BUREAU POUR LA BIBLIOTHÈQUE

20-01-9

Il est proposé par Madame la conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de livres et de fournitures de bureau pour la bibliothèque, pour la somme de 1,250.00 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.8 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2020

20-01-10

ATTENDU la nécessité d'autoriser certaines dépenses dites incompressibles;

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement no 233-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité que les dépenses incompressibles suivantes, pour l'année 2019, soient autorisées :

<u>SALAIRES ET COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR</u>	
Conseil	55 565 \$
Administration, Greffe	221 333 \$
Voirie	46 216 \$
Urbanisme	6 132 \$
Bibliothèque	2 294 \$
<u>CONTRATS</u>	
Enlèvement de la neige	130 000 \$
Location de volumes et entretien informatique (bibliothèque)	3 430 \$
Audit des livres comptable	10 000 \$
Entretien du photocopieur	2 800 \$

ENTENTES AVEC AUTRES ORGANISMES	
Quote-part à la MRC	84 150 \$
Quote-part à la MRC (collecte des matières résiduelles)	47 046 \$
Quote-part RIMRO	82 000 \$
Quote-part RITL	14 750 \$
Quote-part RINOL	131 498 \$
Service de la police	115 693 \$
Service de premiers répondants	25 364 \$
Entente chemin Desjardins	9 413 \$
UTILITÉS PUBLIQUES	
Frais de poste	2 000 \$
Électricité	15 050 \$
Éclairage des rues	6 800 \$
Téléphone	6 100 \$
Huile à chauffage	3 550 \$
Immatriculation	350 \$
Essence	2 100 \$
Frais de financement	18 000 \$
Dette à long terme (capital + int.) centre communautaire	52 222 \$

Il est également résolu

- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier Michael Doyle ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe Lucie Côté ou Valérie Labelle, adjointe administrative à effectuer les paiements suivants, en utilisant le service AccèsD Affaires :
 - le salaire des employés municipaux, les contributions de l'employeur, les avantages sociaux, les paiements à Bell Canada, à Bell Mobilité, à Hydro-Québec, à Ultramar, au Ministre des Finances eu égard au service de la Sûreté du Québec, Visa Desjardins eu égard à la carte de crédit affaires ;
- d'autoriser le paiement des frais de poste et le remboursement des prêts (capital et intérêts);
- de déléguer au directeur général la gestion des postes 02-130-454 et 02-610-499 en ce qui concerne la formation.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.9 INDEXATION SALARIALE 2020 DES EMPLOYÉS

20-01-11

CONSIDÉRANT que la politique de travail du personnel s'applique relativement à l'indexation annuelle dont le taux est précisé pour un taux minimum de 2% et d'un maximum de 3% ;

CONSIDÉRANT que l'indice des prix à la consommation (IPC) pour le Canada de novembre 2018 à novembre 2019 est de 2.2 %;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'appliquer pour l'année 2020, un taux d'indexation de 2.2 % aux employés de la municipalité.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.10 QUALITÉ DE L'EAU POTABLE – ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX ET HSJB

20-01-12

CONSIDÉRANT QUE les établissements municipaux sont soumis au règlement sur la qualité de l'eau potable (Q-2, r.40);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit effectuer un contrôle de la qualité de l'eau potable de façon ponctuelle pour les établissements suivants:

- hôtel de ville;
- halte routière /caserne/ bibliothèque;
- centre communautaire;
- Les Habitations Stephen Jake Beaven.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité:

- de mandater la firme Laboratoire Bio-services afin de procéder à un total de neuf (9) analyses d'eau potable affectées aux bâtiments municipaux suivants:
 - halte routière
 - hôtel de ville
 - centre communautaire

Pour un montant totalisant 441 \$ taxes en sus;

- de mandater la firme Laboratoire Bio-services afin de procéder à un total de quarante-trois (43) analyses d'eau potable pour un montant de 1 856.00 \$ taxes en sus, dont la totalité des coûts sera facturée aux Habitations Stephen Jake Beaven;
- que les montants cités excluent les montants additionnels relatifs à des situations ou des prélèvements supplémentaires devant être requis selon les lois en vigueur;
- de mandater le directeur général, Monsieur Michael Doyle ou la directrice générale adjointe, Madame Lucie Côté à signer les protocoles, propositions ou tous autres documents de services à l'égard des analyses d'eau potable.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.11 DONATION À LA FONDATION PALLIACCO DANS LE CADRE DE LA RANDONNÉE SOUS LES ÉTOILES

20-01-13

CONSIDÉRANT QUE Palliacco est un organisme de bienfaisance qui offre des services d'accompagnement, de répit et de soutien aux personnes atteintes de cancer, aux malades en fin de vie, aux proches aidants, aux personnes en deuil et aux enfants atteints de cancer et à leurs parents, sur le territoire des MRC des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et du sud d'Antoine-Labelle gratuitement

CONSIDÉRANT QUE lors du dernier Conseil des maires, M. Marc L'Heureux, préfet, a annoncé son intention de participer, encore cette année, aux deux (2) événements organisés par l'organisme Palliacco, *la Randonnée sous les étoiles*;

CONSIDÉRANT le fait que M. L'Heureux souhaite bâtir 2 équipes, soit une pour la randonnée qui aura lieu à Mont-Tremblant le 25 janvier 2020 et l'autre pour Sainte-Agathe-des-Monts le 1er février 2020;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm a fait un don de 200 \$ l'année dernière pour cette même activité et que les profits de la Randonnée sous les étoiles sont consacrés exclusivement aux activités de Palliacco et pour en assurer la pérennité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité que

la municipalité de Montcalm donnera encore cette année la somme de 200 \$ à titre de contribution pour l'inscription de Steven Larose, maire, et de Valérie Labelle, adjointe administrative afin de participer à la randonnée qui aura lieu à Mont-Tremblant le 25 janvier 2020 et en autorise le paiement.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.12 RÉFORME DE LA FISCALITÉ AGRICOLE

20-01-14

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

CONSIDÉRANT QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité que la municipalité de Montcalm:

- **EXPRIME** son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle;
- **DEMANDE** au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre régionale des Laurentides, M^{me} Sylvie D'Amour, à la députée d'Argenteuil, M^{me} Agnès Grondin, à la députée de Laurentides-Labelle, M^{me} Marie-Hélène Gaudreau, ainsi qu'à la Fédération québécoises des municipalités.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.13 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 334-2020 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE

Un avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Richard Pépin à l'effet qu'il sera présenté pour adoption le règlement no 334-2020 concernant la gestion contractuelle.

Le présent projet de règlement est déposé au conseil par Monsieur le conseiller Richard Pépin. Copies dudit projet de règlement sont mises à la disposition des personnes présentes.

6.14 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 335-2020 CONCERNANT LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Un avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Richard Tees à l'effet qu'il sera présenté pour adoption le règlement no 335-2020 concernant les matières résiduelles.

Le présent projet de règlement est déposé au conseil par Monsieur le conseiller Richard Tees. Copies dudit projet de règlement sont mises à la disposition des personnes présentes.

6.15 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

Le rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle est déposé au conseil.

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES

20-01-15

CONSIDÉRANT QUE la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles prévoit le bannissement de la matière organique des lieux d'élimination;

CONSIDÉRANT QUE les Villes et Municipalités se sont engagées, par signature d'une charte, à réduire la quantité de déchets actuellement enfouis;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montcalm, comme l'ensemble des Villes et Municipalités, désire offrir à l'ensemble de sa population des services de récupération des matières organiques afin de les détourner de l'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) maintenant connue sous le nom de Complexe Environnemental de la Rouge, possède une capacité excédentaire de traitement des matières organiques;

CONSIDÉRANT QUE le Complexe Environnemental de la Rouge a déposé une offre en janvier 2019, permettant à la Municipalité de Montcalm ainsi que 4 municipalités avoisinantes de devenir propriétaires au même titre que les 10 propriétaires actuels ou de devenir clients, du site de traitement des matières organiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montcalm doit informer la MRC des Laurentides de l'endroit où les matières organiques seront acheminées pour leur traitement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Montcalm confirme son intention de devenir client du site de traitement des matières organiques du Complexe Environnemental de la Rouge selon l'offre déposée en janvier 2019 pour une période d'un an et qu'elle réévaluera sa position par la suite;

QUE Monsieur Steven Larose, maire et Monsieur Michael Doyle, directeur général / secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer tous les documents ou entente relative à ce partenariat.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE EU ÉGARD À LA MARGE AVANT DU GARAGE INTÉGRÉ AU BÂTIMENT PRINCIPAL AU 50, CHEMIN THOMPSON, MATRICULE 2189-69-7810, LOT 5 865 681

20-01-16

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure eu égard à la marge avant du garage intégré au bâtiment principal au 50, chemin Thompson, matricule 2189-69-7810, lot 5 865 681 a été déposée à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande consiste à faire reconnaître une dérogation mineure relativement aux points suivants :

- La marge avant du garage intégré est de 2.79 mètres.

Le règlement de zonage 193-2002 précise à l'article 6.2.1 que la marge avant est de 5 mètres sur tout le territoire municipal.

CONSIDÉRANT les arguments justificatifs suivants du propriétaire;

- Ne peut pas pousser le garage plus loin en raison de l'emplacement de la fosse septique;
- Lot situé sur un terrain montagneux, options de construction très limitées;
- La construction de la nouvelle section facilite un meilleur drainage et une meilleure protection contre le gel pour la résidence principale.

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure eu égard à la marge avant du garage intégré au bâtiment principal du 50, chemin Thompson, matricule 2189-69-7810, lot 5 865 681, mais avec les conditions suivantes :

1. Que l'installation septique soit reconstruite selon les normes en vigueur, notamment en ce qui a trait aux normes de localisation;
2. Que la section à droite du garage soit transformée en abri d'auto, tel que présenté sur les derniers plans soumis par les propriétaires;
3. Que des plans conformes signés et scellés par un technologue ou un architecte soient déposés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité

d'accepter la demande de dérogation mineure qui a été déposée à la municipalité eu égard à la marge avant du garage intégré au bâtiment principal au 50, chemin Thompson, matricule 2189-69-7810, lot 5 865 681, mais selon les conditions précédemment énumérées et établies par le Comité consultatif d'urbanisme.

- adoptée à l'unanimité des conseillers-

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 ABAT-POUSSIÈRE – CHEMIN DU LAC-VERDURE NORD

20-01-17

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'épandage d'abat-poussière, par Multi Routes Inc., sur un tronçon d'environ 1 000 mètres linéaires par 5 mètres sur les chemins du Lac-Verdure et Lac-Verdure Nord et d'autoriser les dépenses reliées à ces travaux de 1 975 \$ taxes en sus. Les travaux doivent être effectués au plus tard le 19 juin 2020.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) 2020

20-01-18

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides est en appel de projets au Fonds de développement des territoires (FDT) pour 2020 et qu'elle souhaite se distinguer en vue de maintenir et d'attirer de nouveaux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière pour des projets structurants doivent viser l'amélioration du niveau de vie de la population de la MRC des Laurentides, par une contribution à la santé sociale, économique et environnementale de son territoire, misant ainsi sur le mieux-être et la croissance de la région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité que le conseil municipal appuie formellement la demande d'aide financière de 20 000 \$ (coûts totaux du projet : 60 000\$) au Fonds de développement des territoires 2020 pour le projet « Parc Montcalm » et autorise Monsieur Michael Doyle, directeur général / secrétaire trésorier à déposer la demande d'aide financière et à signer le protocole d'entente ainsi que tous documents afférents.

- adoptée à l'unanimité des conseillers-

10. LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS

10.1 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE-INSTALLATIONS DE LOISIRS

20-01-19

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale pour l'utilisation des installations de loisirs de la Ville de Mont-Tremblant est échue depuis le 1^{er} janvier 2020 et que la municipalité de Montcalm a signifié par résolution à la Ville de Mont-Tremblant son intention de renouveler cette entente pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Mont-Tremblant a transmis à la municipalité de Montcalm un projet d'entente intermunicipale et que celui-ci reflète bien les discussions des deux parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, Monsieur Steven Larose ainsi que le directeur général, Monsieur Michael Doyle, à signer l'entente intermunicipale avec la Ville de Mont-Tremblant pour l'utilisation de leurs infrastructures de loisirs pour l'année 2020 au montant de 6 533.34 \$, taxes en sus.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

11. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE
S/O

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une 2^e période de questions a été offerte aux citoyens présents

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

20-01-345

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité de clore la séance ordinaire du 13 janvier 2020.

-adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Steven Larose, maire

Michael Doyle, directeur général
et secrétaire-trésorier